

PREVENTION RISQUES AMIANTE SOUS-SECTION 4 OPERATEUR

INITIALE

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

l'employeur doit assurer une formation adaptée aux activités et aux procédés mis en œuvre à tous les salariés susceptibles d'intervenir sur des matériaux amiantés, et ce préalablement à leur première intervention. Les modalités de la formation spécifiques des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante sont définies par la réglementation (arrêté du 23 février 2012 modifié)

OBJECTIFS

- Identifier les opérations spécifiques à l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.
- Savoir appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Savoir mettre en œuvre les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et appliquer un mode opératoire

PROGRAMME

THEORIE

- Caractériser la problématique posée par l'utilisation de l'amiante
- La caractéristique de l'amiante
- L'exploitation et l'utilisation de l'amiante : amiante environnemental et Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante
- Effet sur la santé et suivi médical
- Dispositions générales
- L'organisation de la prévention
- Responsabilité et sanctions encourues
- Conception d'un chantier amiante dit de « sous-section 4 »
- Repérages amiante : Dossier Technique Amiante et Repérages amiante Avant Travaux (immeubles bâtis, industries, navires, Travaux Publics, etc.)
- Profil intervenant / sous-section 3 et sous-section 4, processus et niveau d'exposition, Valeur Limite d'Exposition Professionnelle MPC1 : abattage, sédimentation et/ou aspiration
- Vacation, temps de repos, pénibilité de l'intervention
- Organisation chantiers de niveau 1, 2 et 3 / aéraulique
- Produits de substitution
- Métrologie, formations et suivi
- Moyens de protection collective
- 1) Confinement statique (film de propreté) et dynamique
- 2) Calfeutrement / isolement, mise en dépression (Très Haute efficacité)
- 3) Aspirateur à filtration absolue (Très Haute efficacité)
- 4) Sas d'entrées / sorties, sas déchets
- Équipements de protection individuelle

- 5) Efficacité
- 6) Usage et critères de choix
- 7) Avantages et inconvénients
- 8) Principes de fonctionnement
- Mode opératoire / notice de poste
- Réalisation d'un chantier amiante sous-section 4
- L'installation du chantier
- La préparation du chantier
- Techniques d'intervention
- Les contrôles
- Le repli et la restitution
- Gestion des déchets : conditionnement transport et élimination
- Intégration des situations d'urgence et les secours
- Intervention amiante sous-section 4 : mises en situation
- Présentation du chantier : niveau 1, 2 et 3
- Présentation des matériels et équipement : abattage, sédimentation aspiration, Moyens de Protection Collective et Équipements de Protection Individuelle
- Mise en œuvre d'aéraulique d'un chantier amiante
- Mise en œuvre de modes opératoires et notices de poste
- Évaluations théoriques et pratiques

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés, études de situations concrètes au moyen de vidéoprojecteur/paperboard et exercices pratiques.

PUBLIC CONCERNE : Toute personne chargée d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures et du mode opératoire

PRE-REQUIS : Visite médicale suivi renforcé à jour pour la formation, être rasé pour un homme en raison de l'utilisation de masque respiratoire

LIEU : Centres Certifié COFRAC pour les formations amiante

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 6 Maximum

DUREE DE LA FORMATION : 2 JOURS (14 HEURES)

ACCESSIBILITE: Handicap En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : Attestation de fin de formation et attestation de compétence délivrée par l'Organisme partenaire certifié COFRAC

Modalités, délai :

